

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 93**22 février 1996****SOMMAIRE**

Aderland Holding S.A., Luxembourg	4458	Finapar Holding S.A., Luxembourg	4428
Argisa S.A., Luxembourg	4464	Floralie S.A., Luxembourg	4432
Armurerie R. Schmit, S.à r.l., Clervaux	4424	Florida Holding S.A., Luxembourg	4432
Banque Worms Management Commodities Fund, Sicav, Luxembourg	4433	Food and Feed Holding S.A., Luxembourg	4429
Boston U.S. Government Income Fund, Sicav, Luxembourg	4418	G.A.I.L. Holding S.A., Luxembourg	4430
Brauner & Richards Holding S.A., Luxembourg	4458	Garage Robert Gelz, S.à r.l., Steinfort	4455
CIP Luxembourg Orco S.A. et Compagnie S.C.A., Luxembourg	4463	Garanti Bank (Luxembourg Branch), Luxembourg	4448
Cologne Investments S.A., Luxembourg	4418	Garbo Investment S.A., Luxembourg	4450
Combilux S.A., Bettembourg	4419	General Finance and Investment S.A., Luxembourg	4432
Compagnie Financière Luxembourgeoise d'Investissement et Participation COFILUX S.A., Luxembourg	4456	Gilebba S.A., Luxembourg	4451
Compagnie Financière Pascal S.A., Luxembourg	4418	Global Bond Management S.A., Luxembourg	4450
Compagnie Transalpine Immobilière S.A., Luxbg	4419	Good Look Européen S.A., Luxembourg	4451
Comptoir Luxembourgeois de Crédit S.A., Luxbg	4461	Grandin S.A., Luxembourg	4451
Consortium Européen d'Axe Technologique, Luxbg	4419	Graphilux, S.à r.l., Livange	4452
Crown Properties S.A., Luxembourg	4457	H.B.H. S.A., Luxembourg	4431
Crustos S.A., Luxembourg	4419	Heisenberg Finance S.A., Luxembourg	4449
Cupidon S.A., Luxembourg	4420	Heliotrope S.A., Luxembourg	4432
C & Z International Holding S.A., Luxembourg	4420	Hello Investment S.A., Luxembourg	4452
Dahlpar S.A., Luxembourg	4420	H.I.P.A.R.F.I.N., Luxembourg	4452
Danismac S.A., Luxembourg	4420	Holcher & Conzemius, S.à r.l., Rodange	4455
Dario Manuli Holding S.A., Luxembourg	4423	Holdinter S.A., Luxembourg	4454
Dawson Finance S.A., Luxembourg	4423	Hôtel Koener, S.à r.l., Clervaux	4424
De Be Holding S.A., Luxembourg	4422	Hottinger International Fund, Sicav, Luxembourg	4453
Deichthal S.A., Luxembourg	4423	Ikanos S.A., Luxembourg	4452, 4453
Dema S.A., Luxembourg	4457	Image Press AG	4425
Denebola S.A., Luxembourg	4423	Incasel S.A., Luxembourg	4461
Deutsch Afrikanische Finanz und Investment Gesellschaft AG, Luxembourg	4426	Intel S.A., Luxembourg	4460
Dominique Holding S.A., Luxembourg	4426	Interhold S.A., Luxembourg	4451
Dreco International Holdings (Luxembourg) S.A.H., Mendsdorf	4420, 4422	International Investment Group Soparfi	4419
Dresdner Euro Money Management, Sicav, Luxbg	4455	I.T.O.C. S.A., International Translators Organizers & Consultants, Luxembourg	4462
Duberry Holding S.A., Luxembourg	4426	Jabelmalux S.A., Luxembourg	4460
E.B.I.M. S.A., Luxembourg	4426	JP Morgan Investment Fund, Sicav, Luxembourg	4431
E.B.L., S.à r.l., Strassen	4427	(Jean) Juttel & Cie, S.e.n.c., Senningerberg	4453
Ecuscor, Sicav, Luxembourg	4427	Leglux, S.à r.l., Rippweiler	4424
Edmonton Holding S.A., Luxembourg	4427	Lion 51 S.A., Luxembourg	4461
Eidos International Company, Luxembourg	4427	Masches S.A., Luxembourg	4448
Ekspres Asset Management S.A., Luxembourg	4428	Mereto Holding S.A., Luxembourg	4454
Ekspres International Investment S.A., Luxembg	4425	Music World Europe S.A., Luxembourg	4459
Eurodev Holding Corporation S.A., Luxembourg	4424	Nomura Rosenberg Alpha Fund, Sicav, Luxembg	4463
Fetucci Holding S.A.H., Luxembourg	4428	Ostro S.A., Luxembourg	4462
F.I.B.M. S.A., Luxembourg	4428, 4429	Pacilux S.A., Luxembourg	4460
Fimacom, S.à r.l., Wiltz	4425	Plasticchem S.A., Luxembourg	4456
Fimiproperties S.A., Luxembourg	4429	Progecap International, Sicav, Luxembourg	4462
Financière Franco-Belge de Gestion Patrimoniale S.A., Luxembourg	4428	Realinvest S.A., Luxembourg	4464
Financière du Niagara S.A., Luxembourg	4427	Semit International S.A. Holding, Luxembourg	4458
Financière Samarie S.A.H., Luxembourg	4430	Sofidecor S.A., Luxembourg	4457
Financière Vaillant Holding S.A., Luxembourg	4430	SOMALUX-Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	4459
Finanfer Incorporation S.A., Luxembourg	4430	Sopalux S.A., Luxembourg	4461
Finanzgesellschaft für das Rheinlandgebiet AG (Holding), Luxembourg	4431	Spectrum S.A., Luxembourg	4459
		Transbel Holding S.A., Luxembourg	4460
		Trans-National Holdings S.A., Luxembourg	4463
		Unifida S.A., Luxembourg	4459
		Vontobel Fund, Sicav, Senningerberg	4456
		Waplinvest S.A., Luxembourg	4458

COMBILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 35.266.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, vol. 475, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

F. Schutz
Secrétaire

(00198/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

INTERNATIONAL INVESTMENT GROUP SOPARFI.

R. C. Luxembourg B 45.684.

En date du 7 février 1996, le siège de la société à Luxembourg, 2A, place de Paris a été dénoncé avec effet immédiat.
Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 1996, vol. 476, fol. 35, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06010/268/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1996.

COMPAGNIE TRANSALPINE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.014.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 1995, M. Guy Kettmann, attaché de direction, L-Howald, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Fred Carotti, démissionnaire, et M. Albert Pennacchio, employé de banque, L-Mondercange, a été nommé quatrième administrateur.

Leur mandat s'achèvera avec ceux de leurs collègues à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour COMPAGNIE TRANSALPINE IMMOBILIERE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00201/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

CONSORTIUM EUROPEEN D'AXE TECHNOLOGIQUE.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.976.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00202/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

CRUSTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.569.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 octobre 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurice Hauptert du poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Jacques Tordoos, employé privé, demeurant 70, rue de Hobscheid à Steinfort jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Pour copie conforme

Signature Signature

Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00203/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

CUPIDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.927.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, vol. 475, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

(00204/509/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

C & Z INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.943.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00205/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

DAHLPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.928.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00206/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

DANISMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.850.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00207/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

DRECO INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-6930 Mensdorf, rue d'Uebersyren.
R. C. Luxembourg B 43.956.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the eleventh of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Teunis Akkerman, economic counsel, residing in Luxembourg,

acting as attorney of the limited company DRECO INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., R. C. Number B 43.956, having its registered office in L-6930 Mensdorf, rue d'Uebersyren, pursuant to a resolution of the Board of Directors passed on 6 September, 1995, which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I. DRECO INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. was organized as a société anonyme pursuant to a deed passed before Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on May 4th, 1993.

The Articles of Incorporation of the said société anonyme have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 374 of August 18th, 1993.

The Articles of Incorporation have been amended by one deed of the same notary dated August 13th, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial Number 534 of November 8th, 1993.

II. DRECO INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. has presently an entirely subscribed to and fully paid-in capital of five hundred and seventy-six thousand nine hundred (576,900.-) US dollars, represented by five thousand seven hundred and sixty-nine (5,769) shares with a par value of one hundred (100.-) US dollars each.

The corporate share capital may be increased from five hundred and seventy-six thousand nine hundred (576,900.-) US dollars to five million (5,000,000.-) US dollars by the creation and issue of new shares with a par value of one hundred (100.-) US dollars each.

Art. 5. Paragraphs 3 to 5, states that:

«The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the incorporation deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of such increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of Article 5 will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.»

III. Pursuant to the above-mentioned resolution of the Board of Directors of 6 September, 1995, the Directors have obtained and accepted a subscription to a total number of one thousand six hundred and fifty-four (1,654) additional shares of stock of the Company having a par value of one hundred (100.-) US dollars each.

These new shares have been fully subscribed to and entirely paid up in cash.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by a subscription report.

It has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it, that the amount of one hundred and sixty-five thousand four hundred (165,400.-) US dollars has been put at the free disposal of the company.

IV. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article five, first sentence, of the Articles of Incorporation, is amended and will now read as follows:

«**Art. 5. First paragraph, first sentence.** The subscribed capital of the company is fixed at seven hundred and forty-two thousand three hundred (742,300.-) US dollars, divided into seven thousand four hundred and twenty-three (7,423) shares with a par value of one hundred (100.-) US dollars each, entirely subscribed to and fully paid up in cash or in kind.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the increase of capital stated in the present deed, are estimated approximately at one hundred thousand (100,000.-) francs.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Teunis Akkerman, conseil économique, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société anonyme DRECO INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., R. C. B N° 43.956, ayant son siège social à L-6930 Mensdorf, rue d'Uebersyren, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 6 septembre 1995 qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La société DRECO INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a été constituée sous forme d'une société anonyme par acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 4 mai 1993. Les statuts de ladite société ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 374 du 18 août 1993.

Les statuts ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 13 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 534 du 8 novembre 1993.

II. Ladite société DRECO INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de cinq cent soixante-seize mille neuf cents (576.900,-) dollars US, représenté par cinq mille sept cent soixante-neuf (5.769) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune.

Le capital social pourra être porté de cinq cent soixante-seize mille neuf cents (576.900,-) dollars US à cinq millions (5.000.000,-) de dollars US par la création et l'émission de nouvelles actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune.

L'article 5, alinéas 3 à 5, des statuts dispose:

«Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur l'approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

III. En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitée prise en date du 6 septembre 1995, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté une souscription pour un total de mille six cent cinquante-quatre (1.654) actions nouvelles de la société d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un bulletin de souscription.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, que le montant de cent soixante-cinq mille quatre cents (165.400,-) dollars US a été mis à la libre disposition de la société.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5, premier alinéa, des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à sept cent quarante-deux mille trois cents (742.300,-) dollars US, divisé en sept mille quatre cent vingt-trois (7.423) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces ou en nature.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite de l'augmentation de capital ainsi que du présent acte, sont estimés à environ cent mille (100.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Akkerman, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 88S, fol. 10, case 2. – Reçu 49.116 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(00216/230/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

DRECO INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6930 Mensdorf, rue d'Uebersyren.

R. C. Luxembourg B 43.956.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 11 décembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(00217/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

DE BE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.767.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00211/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

DARIO MANULI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.754.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 1995, le mandat des administrateurs, MM. Dr. Dario Manuli, administrateur-délégué et président du conseil d'administration, Dario Guiseppa Brambilla et Dr. Raffaele Stracquadanio, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spirooux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour DARIO MANULI HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00208/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

DAWSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 21.616.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 mai 1984, acte publié au Mémorial C, numéro 158 du 14 juin 1984.

Le bilan au 31 juillet 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DAWSON FINANCE S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(00209/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

DAWSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 21.616.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 mai 1984, acte publié au Mémorial C, numéro 158 du 14 juin 1984.

Le bilan au 31 juillet 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DAWSON FINANCE S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(00210/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

DEICHTHAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 24.142.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 7, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00212/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

DENEBOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.465.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00213/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

LEGLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8720 Rippweiler, Luxembourg, 8, rue Hâptstrooss.

Entre les associés de la société à responsabilité limitée LEGLUX ayant son siège social à 8, rue Hâptstrooss, L-8720 Rippweiler, Luxembourg, est convenu, ce quinze décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze, la présente cession de parts:

Actuellement, le capital est réparti de la façon suivante:

1. ETABLISSEMENT LEG S.A., société de droit français, avec siège social à F-57110 Yutz quatre cent quatre-vingt-dix-huit parts	498 parts
2. Monsieur Daniel Leg, Maître Plâtrier, demeurant à F-57110 Yutz, une part	1 part
3. Madame Isabelle Bredin, employée privé, demeurant, à F-57100 Thionville, une part	1 part
Total: cinq cents parts	500 parts

ETABLISSEMENT LEG S.A., prénommé, cède deux cent quarante-neuf parts (249) qui lui appartient, à Monsieur Thierry Leg, directeur de société, demeurant à F-57100 Thionville et qui les accepte pour le prix de deux cent quarante-neuf mille francs (249.000,-), ce dont quittance.

Désormais, le capital est réparti de la façon suivante:

1. ETABLISSEMENT LEG S.A., prénommé, deux cent quarante-neuf parts	249 parts
2. Monsieur Daniel Leg, prénommé, une part	1 part
3. Madame Isabelle Bredin, prénommée, une part	1 part
4. Monsieur Thierry Leg, prénommé, deux cent quarante-neuf parts	249 parts
Total: cinq cents parts	500 parts

D. Leg T. Leg I. Bredin ETABLISSEMENT LEG SA
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(90025/692/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 janvier 1996.

HOTEL KOENER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 14, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 1.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(90027/907/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1996.

ARMURERIE R. SCHMIT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 30, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 1.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 1996, vol. 475, fol. 14, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Signatures.

(90028/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1996.

EURODEV HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 29.221.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, vol. 475, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

– Résultat de l'exercice	LUF 9.272.388,-
– Résultats reportés	LUF 61.069.993,-
– Distribution de dividende	LUF (20.001.000,-)
– Résultat à reporter	LUF 50.341.381,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00227/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

IMAGE PRESS A.G., Société Anonyme.

Le siège a été dénoncé avec effet immédiat en date de ce jour.

NORDIN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(90029/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 1996.

FIMACOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 65, Grand-rue.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du dix-neuf décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze, enregistré à Diekirch, le 20 décembre 1995, volume 590, folio 54, case 4, que le capital social de la société à responsabilité limitée FIMACOM, S.à r.l., avec siège social à Wiltz, se répartit comme suit:

1. Madame Marianne Waneczek, demeurant à B-4700 Eupen, 26, Rotenbergplatz: quarante-cinq parts sociales	45
2. Madame Irène Engel, coordinatrice, demeurant à B-4700 Eupen, 14B, Stockem: vingt parts sociales	20
3. Monsieur Oswald Backes, ingénieur, demeurant à B-1601 Ruisbroek, Laekcheeklaan 57/2: vingt parts sociales	20
4. Monsieur Stephan Keppens, conseiller de sociétés, demeurant à L-2265 Luxembourg, 48, rue de la Toison d'Or: quinze parts sociales	15
Total: cent parts sociales	100

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 janvier 1995.

F. Unsen.

(90039/234/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 janvier 1996.

FIMACOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 65, Grand-rue.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du dix-neuf décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze, enregistré à Diekirch, le 20 décembre 1995, volume 590, folio 54, case 5, que

1) le siège social de la société à responsabilité limitée FIMACOM, S.à r.l., a été transféré à L-9530 Wiltz, 65, Grand-rue;

2) les associés ont accepté la démission du sieur Edmond Baddé, commerçant, demeurant à Wiltz, comme gérant de la société et ont nommé nouveau gérant Madame Irène Engel, coordinatrice, demeurant à B-4700 Eupen, 14B, Stockem, qui aura tous les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 janvier 1995.

F. Unsen.

(90040/234/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 janvier 1996.

EKSPRES INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 43.225.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 février 1993, acte publié au Mémorial C, numéro 258 du 1^{er} juin 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 décembre 1993, acte publié au Mémorial C, numéro 116 du 29 mars 1994.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKSPRES INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(00226/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

DEUTSCH AFRIKANISCHE FINANZ UND INVESTMENT GESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.919.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00214/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

DOMINIQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.440.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00215/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

DUBERRY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.410.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00218/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

E.B.I.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société anonyme

Signatures

(00219/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

E.B.I.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.613.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 20 mars 1995 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'assemblée prend acte de la démission de M. Jean Pierson, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement, Monsieur Yvan Juchem, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-vue, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00220/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

E.B.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.261.

Les bilans aux 31 décembre 1992, 31 décembre 1993 et 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 89, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Signature.

(00221/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

ECUSCOR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.569.

Le bilan au 31 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 90, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour ECUSCOR, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

F. Drazdik M. Lentz

Fondé de pouvoir Attaché de direction

(00222/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

EIDOS INTERNATIONAL COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.040.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00223/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

EDMONTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.626.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00224/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

FINANCIERE DU NIAGARA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.844.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 24 octobre 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Maurice Haupert et Paul Lenoir du poste d'Administrateur et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement:

Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant 70, rue de Hobscheid à Steinfort,

Monsieur Yves Wallers, Réviseur d'Entreprises, demeurant 20, rue Jean Melsen à Burden jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1996.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00233/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

EKSPRES ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 46.754.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 janvier 1994, acte publié au Mémorial C, numéro 229 du 10 juin 1994.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKSPRES ASSET MANAGEMENT S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(00225/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

FETUCCI HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 13.736.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00228/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

FINANCIERE FRANCO-BELGE DE GESTION PATRIMONIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.318.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 octobre 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurice Hauptert du poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant 70, rue de Hobscheid à Steinfort, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00234/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

FINAPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.564.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00239/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

F.I.B.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 40.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société anonyme

Signatures

(00229/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

F.I.B.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.615.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 2 mars 1995 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'assemblée prend acte de la démission de M. Jean Pierson, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement, Monsieur Yvan Juchem, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-vue, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00230/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société anonyme

Signatures

(00231/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.505.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 24 avril 1995 à 10.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'assemblée prend acte de la démission de M. Jean Pierson, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement, Monsieur Yvan Juchem, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-vue, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00232/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

FOOD AND FEED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 38.402.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 1991, acte publié au Mémorial C, numéro 147 du 16 avril 1992.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOOD AND FEED HOLDING S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(00242/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

FINANCIERE SAMARIE S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.757.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 septembre 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurice Hauptert du poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant 70, rue de Hobscheid à Steinfort, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1996.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00235/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

FINANCIERE VAILLANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.994.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 1995 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination par les conseils d'administration du 4 novembre 1994 et 30 janvier 1995 de Messieurs Pierre Zeien et Yves Wallers, aux postes d'administrateur en remplacement de Monsieur René Georges administrateur démissionnaire et Monsieur Pierre Zeien, administrateur décédé, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00236/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 12.790.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1992, la démission des administrateurs, M. José Alfredo Roquette et M. Mario Mosqueira do Amaral a été acceptée. De ce fait, le nombre des administrateurs a été diminué de cinq à trois.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour FINANTER INCORPORATION S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00237/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

G.A.I.L. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 12.719.

Constituée suivant acte de Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, le 17 janvier 1975, publié au Mémorial C, numéro 53 du 21 mars 1975, modifiée suivant acte de Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 février 1979, publié au Mémorial C, numéro 121 du 31 mai 1979, modifiée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, le 19 décembre 1986, publié au Mémorial C, numéro 81 du 2 avril 1987.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.A.I.L. HOLDING S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(00243/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

FINANZGESELLSCHAFT FÜR DAS RHEINLANDGEBIET A.G. (HOLDING), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.020.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 septembre 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Paul Lenoir du poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant 70, rue de Hobscheid à Steinfort.

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'Assemblée de l'an 2001.

Pour copie conforme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00238/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

JP MORGAN INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.148.

Suite à la démission de Michel Dismorr, le Conseil d'Administration de la SICAV JP MORGAN INVESTMENT FUND est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 1996:

Javier Muguiro
Andrew Hutton
Guenther Skrzypek
Douglas Marston
Pablo Forero.

Pour JP MORGAN INVESTMENT FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00278/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

H.B.H. S.A., Société Anonyme.

Capital social: LUF 1.250.000.
Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 29.648.

Il est requis une inscription relative aux organes de la société ainsi qu'au transfert des locaux, à savoir:

L'assemblée générale extraordinaire de H.B.H. S.A. a nommé en date du 12 décembre 1995 administrateurs supplémentaires, les sieurs Bernard Manchel, ingénieur, domicilié à B-6700 Arlon et Gérard Eischen, conseiller d'entreprises, domicilié à L-8011 Strassen.

Bernard Manchel est nommé administrateur-directeur.

Bernard Manchel représentera la société ensemble avec l'administrateur-délégué, Gilbert Huyberechts.

La société pourra pour le reste être engagée par la signature individuelle des administrateurs Christian Bauer, Jean Herr, Gilbert Huyberechts et Bernard Manchel pour ce qui est de tout acte inférieur à cinq cent mille (500.000) francs; tout acte dépassant ce seuil requiert la signature conjointe de deux administrateurs quelconques.

Le mandat de l'expert-comptable MOULIN – FIDUCIAIRE DES P.M.E. comme Commissaire aux Comptes, est confirmé.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 1999.

Les locaux de la société sont transférés au 16, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour réquisition

G. Huyberechts B. Manchel G. Eischen
Administrateur-délégué Administrateur-directeur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00255/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

FLORALIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.470.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00240/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

FLORIDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.061.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 août 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Maurice Hauptert et Paul Lenoir de leur poste d'Administrateur et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement:

Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant 70, rue de Hobscheid à Steinfort.,

Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant 20, rue Jean Melsen à Burden, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1998.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00241/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

**GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
(anc. TRADIFI HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 22.324.

Constituée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1984, acte publié au Mémorial C, numéro 27 du 31 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 novembre 1986, acte publié au Mémorial C, numéro 30 du 5 février 1987, et en date du 23 décembre 1987, acte publié au Mémorial C, numéro 72 du 21 mars 1988, modifiée par-devant M^e Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1991, acte publié au Mémorial C, numéro 345 du 21 septembre 1991, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 novembre 1993, acte publié au Mémorial C, numéro 63 du 15 février 1994.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(00247/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

HELIOTROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.648.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 1995, la démission du commissaire aux comptes, M. Jean-Marie Heynen, a été acceptée, et Mlle Isabelle Arend, employée de banque, Alzingen, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1999.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour HELIOTROPE S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00257/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

**BANQUE WORMS MANAGEMENT COMMODITIES FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

—
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-fifth of January.
Before Us, Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. BANQUE WORMS S.A., société anonyme with registered office in F-92059 Paris la Défense, Tour Voltaire, 1, place des Degrés,
duly represented by Maître Pierre Berna, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy issued on January 22, 1996.

2. BANQUE WORMS CAPITAL CORPORATION, corporation with registered office in Delaware, main office at 450, Park Avenue, Suite 2900, New York,
duly represented by Maître Pierre Berna, prenamed,
pursuant to a proxy issued on January 15, 1996.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company (the «Company») which they form between themselves:

Art. 1. Denomination. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of BANQUE WORMS MANAGEMENT COMMODITIES FUND.

Art. 2. Duration. The Company is established for an indefinite period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in futures and forward contracts on commodities, currencies, interest rates, stock indices and in options related thereon and in other permitted assets of any kind with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may further invest in securities and in other financial instruments and hold cash in any currency.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by part II of the law of 30th March, 1988 regarding collective investment undertakings.

Art 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value fully paid up and shall at any time be equal to the net assets of the Company as defined hereafter.

The initial capital of the Company is eighty thousand (80,000) United States dollars fully paid, represented by eight (8) shares of no par value of the BANQUE WORMS MANAGEMENT COMMODITIES FUND.

The minimum capital of the Company, which must be achieved within six months after the date on which the Company has been authorized as a collective investment undertaking under Luxembourg law, shall be the equivalent in United States dollars of the amount of fifty million Luxembourg francs (LUF 50,000,000.-).

The board of directors is authorized without limitation to issue further shares to be fully paid at any time at a price based on the net asset value per share without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such new shares.

Art. 6. Registered shares - Bearer shares - Share fractions. The Company may elect to issue shares in both registered or bearer form. In the case of registered shares, unless a shareholder elects to obtain share certificates, he will receive instead a confirmation of his shareholding.

If bearer shares are issued, certificates will be issued in such denominations as the board of directors shall decide. If a bearer shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations, he will be charged the cost of such exchange. If a registered shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder. Bearer share certificates shall be signed by two directors. Both such signatures may be either manual, or printed, or by facsimile. However, one of such signatures may be by a person delegated to this effect by the board of directors. In such latter case, it shall be manual.

The Company may issue temporary share certificates in such form as the board of directors may from time to time determine.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without undue delay upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased by him and upon application obtain delivery of definitive share certificates in bearer or registered form or a confirmation of his shareholding.

Payments of dividends will be made to shareholders, in respect of registered shares, at their address in the register of shareholders or to designated third parties and, in respect of bearer shares, upon presentation of the relevant dividend coupons.

All issued shares of the Company, other than bearer shares, shall be inscribed in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile and the number of shares held by him. Every transfer of a registered share shall be entered in the register of shareholders.

Transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant bearer share certificates.

Transfer of registered shares shall be effected (a) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and (b), if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also recognise any other evidence of transfer satisfactory to it.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, the person entitled to such fraction shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine as to the calculation of fractions, be entitled to dividends and to all other actions on a prorata basis. In the case of bearer shares, only certificates evidencing full shares will be issued.

Art. 7. Lost and damaged certificates and replacement of certificates. If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the old share certificate.

Art. 8. Restrictions on ownership. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body if the holding of shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign or if such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares by any «US person» as defined hereafter and for such purpose the Company may:

1. decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by a US person or might result in beneficial ownership of such shares by a US person exceeding the maximum percentage fixed by the board of directors of the Company's capital which can be held by a US person (the «maximum percentage») or might entail that the number of US persons who are shareholders of the Company exceeds a number fixed by the board of directors (the «maximum number»);

2. at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a US person and;

3. where it appears to the Company that any US person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares or holds shares in excess of the maximum percentage or would entail that the maximum number or maximum percentage would be exceeded or has produced forged certificates and guarantees or has omitted to produce the certificates or guarantees determined by the board of directors, compulsory redeem from any such shareholder all or part of shares held by such shareholder in the following manner:

a. The Company shall serve a notice (hereinafter called the «redemption notice») upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect

of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver without undue delay to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the dates specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled.

b. The price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (hereinafter referred to as «the redemption price») shall be the redemption price defined in article twenty-two hereof.

c. Payment of the redemption price will be made to the owner of such shares at the net asset value of the shares concerned and the redemption price will be deposited with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificates, if issued, specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates, if issued, as aforesaid.

d. The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

4. decline to accept the vote of any US person or any shareholder holding a number of shares exceeding the maximum percentage or maximum number at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these articles, the term «US person» shall include a resident of the United States of America or of any of its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction or persons who are normally resident therein, including the estate of any such person, or a corporation, partnerships, trusts or any other association created or organized therein.

Art. 9. Representation and powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 10. General meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of the month of April at 11 a.m. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. Quorum and votes. The quorum required by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each whole share is entitled to one vote subject to the restrictions contained in these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or facsimile.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Any shareholder wishing to assist or to be represented at any general meeting of shareholders has to inform the Company thereof at least five clear days preceding the said meeting. The holders of bearer shares will be further obliged to deposit their shares at the custodian bank at least five clear days preceding the holding of the general meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. Convening notices. Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

If bearer shares are issued, notices will be published in a Luxembourg newspaper, as determined by the board of directors, and in the «Mémorial Recueil des Sociétés et Associations» and in any other newspapers as determined by the board of directors.

Art. 13. Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members; members of the board of directors need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a two-thirds majority of the directors present or represented and voting at such meeting, a director to fill such vacancy until the next shareholders' meeting.

Art. 14. Proceedings of directors. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the

shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director (and, in respect of shareholders' meetings, any other person) as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The board of directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least two days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or fax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram, telex or fax another director as his proxy.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a simple majority of the directors present or represented and voting at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Decisions may also be taken by circular resolutions signed by all the directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company or to other contracting parties.

Art. 15. Minutes of board meetings. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 16. Powers of the board of directors. The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The board of directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

Art. 17. Directors' interest. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving entities of the «BANQUE WORMS» and «CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE» groups, or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors on its discretion.

Art. 18. Indemnity. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. Corporate signature. The Company will be bound by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of any person to whom signatory authority has been delegated by the board of directors.

Art. 20. Auditor. The general meeting of shareholders shall appoint an authorized auditor who shall carry out the duties prescribed by the law of March thirtieth, thousand nine hundred and eighty-eight regarding collective investment undertakings.

Art. 21. Subscription of shares. Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be the net asset value as herein above defined plus such sales charge as the sale documents may provide. The price so determined shall be payable within a period as determined by the board of directors which shall not exceed seven business days from the relevant Valuation Day.

Art. 22. Redemption of shares. As is more especially prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Company. The redemption price shall be paid not later than ten bank business days after the date on which the applicable net asset value was determined in accordance with the provisions of article twenty-five hereof less a charge at the rate provided by the sales documents. The relevant redemption price may be rounded upwards or downwards as the board of directors may decide. Any redemption request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate or certificates for such shares in proper form (if issued) and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.

Any request for redemption shall be irrevocable, except in the event of suspension of redemption pursuant to article twenty-four hereof. In the absence of revocation, redemption will occur as of the first Valuation Day after the end of the suspension.

Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Art. 23. Compulsory redemption. No redemption by a single shareholder may, unless otherwise decided by the board of directors, be for an amount of less than that of the minimum holding as determined from time to time by the board of directors.

If a redemption of shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares below the minimum holding as the board of directors shall determine from time to time, then such shareholder shall be deemed to have requested the redemption of all his shares.

Further, if on any given date redemption requests pursuant to article twenty-two exceed a certain level determined by the board of directors in relation to the number of shares in issue, the board of directors may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner that the board of directors considers to be in the best interests of the Company. On the next Valuation Day following that period, these redemption requests will be met in priority to later requests.

Art. 24. Valuations and suspension of valuations. For the purpose of determining the issue and redemption price of the Company's shares, the net asset value of shares in the Company shall be determined from time to time, but in no instance less than once a month, as the board of directors by resolution may direct (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a «Valuation Day»).

The Company may suspend the determination of the net asset value of shares and the issue and redemption of the shares from its shareholders:

a. during any period when any of the principal exchanges or other markets on which any substantial portion of the assets of the Company from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

b. during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company cannot be made normally or without prejudicing seriously the interests of the shareholders; or

c. during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of the Company's assets or the current price or values on any exchange in respect of the Company's assets; or

d. during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purposes of making payments on the redemption of the Company's shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the directors be effected at normal rates of exchange; or

e. upon the suspension of trading as described in the sales documents; or

f. as soon as a decision has been taken to liquidate the Company, on or after the day of publication of the first notice convening the general meeting of shareholders for this purpose.

Any such suspension shall be publicised, if appropriate, by the Company and shall be notified to shareholders requesting subscription or redemption of their shares by the Company at the time of the filing of the written request for such subscription or redemption. During any period of suspension applications for subscription or redemption of shares may be revoked. In the absence of such revocation the issue or redemption price shall be based on the first calculation of the net asset value made after the expiration of such period of suspension.

Art. 25. Determination of the net asset value. The net asset value of shares in the Company shall be expressed as a per share figure in the same currency in which is expressed the capital and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company less its liabilities by the number of its shares then outstanding and by rounding up the resulting sum to the nearest cent.

If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the Company's investments are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation. All subscription and redemption requests shall be treated on the basis of this second valuation.

The Company's assets shall be valued in the manner as described hereafter.

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- a. all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b. all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- c. all securities, bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options, futures contracts and other investments and securities owned or contracted for by the Company;
- d. all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- e. all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f. the liquidating value of all Futures, forward and option contracts, in which the Fund maintains an open position;
- g. the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off; and
- h. all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

1. The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued and not yet received shall be marked to market and deemed to be the full amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value of the asset.

2. The liquidating value of Futures, forward and option contracts traded on United States Futures exchanges shall be based upon the settlement prices on the Futures exchanges on which the particular Futures, forward or option contracts are traded by the Company. The liquidating value of Futures, forward and option contracts not traded on United States Futures exchanges shall mean its liquidating value, determined, pursuant to policies established by the board of directors, on a basis consistently applied for each different variety of contract. Provided that if a contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the board of directors may deem fair and reasonable. Swaps will be valued at their market value established on the basis of the value of the interest rates swap calculated by reference to the interest rates' curve.

3. The value of all transferable securities which are listed or dealt in on any stock exchange is based on the last available price on the stock exchange which is normally the principal market for such assets.

4. The value of assets dealt in on any other regulated market is based on the last available price on the concerned Valuation Day.

5. In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other regulated market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph 2, 3 or 4 is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

The board of directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- a. all loans, bills and accounts payable;
- b. all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to investment advisory fee or management fee, custodian fee and corporate agents' fees);
- c. all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- d. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves, if any, authorized and approved by the board of directors; and
- e. all other liabilities of the Company of whatever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company comprising formation expenses and further modification of the articles of incorporation, fees payable by the Company which shall comprise manager, adviser, trading advisers, accountants, custodian, domiciliary and administrative agent, register and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Fund, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any Governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, fees for legal or auditing services, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising, preparing, printing and distribution of the prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, or of interim and annual reports, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone, telefax and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

Any assets or liabilities of the Company expressed in terms of currencies other than the United States dollar are translated into US dollars at the prevailing market rates.

D. For the purposes of this article:

- a. shares in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Day on which they have been allotted and the price therefore, until received by the Company, shall be deemed a debt due to the Company;

b. shares of the Company to be redeemed under article twenty-two hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to in this article, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

c. all investments, cash balances and other assets of the Company not expressed in United States dollars, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares; and

d. effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Day, to the extent practicable.

Art 26. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

The accounts of the Company shall be expressed in United States dollars.

Art. 27. Distribution policy. Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the board of directors, determine how the annual results shall be disposed of.

In respect of shares entitled to distributions, the board of directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders in case of registered shares and upon presentation of the distribution coupon to the agent or agents therefore designated by the Company in case of bearer shares.

The board of directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

The board of directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash distributions upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Company.

No interest shall be paid on a distribution declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

No distribution shall be made if as a result thereof the capital of the Company becomes less than the minimum prescribed by law.

Art. 28. Custodian. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the law regarding collective investment undertakings (the «Custodian»). All securities, cash and other assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire, the board of directors shall use their best endeavours to find within two months a corporation to act as custodian and upon doing so the directors shall appoint such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian. The directors may determinate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

Art. 29. Dissolution of the Company. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion of their shareholding. Amounts that have not been claimed by shareholders at the end of the liquidation period shall be deposited with the «Caisse de Consignation» in Luxembourg. Amounts unclaimed at the end of the prescription period shall be forfeited.

The general meeting of shareholders may, however, authorise the liquidator(s) to transfer all the assets and liabilities of the Company to a Luxembourg investment fund, against the delivery to the existing shareholders, of titles or certificates in such investment fund proportional to their holding in the Company.

Art. 30. Amendments to the articles of incorporation. These articles of incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Luxembourg laws.

Art. 31. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of March thirty thousand nine hundred and eighty-eight on undertakings for collective investments and the law of August tenth, one thousand nine hundred and fifteen on commercial companies (as amended).

Transitory dispositions

1. The first accounting year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31st, 1996.
2. The first annual general meeting of shareholders will be held in 1997.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed for eight (8) shares of the BANQUE WORMS MANAGEMENT COMMODITIES FUND and have paid in cash the amounts as mentioned hereinafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
1. BANQUE WORMS S.A.	USD 60,000.-	6
2. BANQUE WORMS CAPITAL CORPORATION	USD 20,000.-	2
Total:	USD 80,000.-	8

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Valuation

For the purpose of registration, the present capital is valued at two million four hundred and fifty thousand four hundred (2,450,400.-) francs.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two hundred and twenty thousand (220,000.-) Luxembourg francs.

General meeting of shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending immediately after the Annual General Meeting of 1997, deliberating on the accounts as of December 31, 1996.

1. Mr Marc Devaux, Manager in charge of the international network, BANQUE WORMS, Paris.
2. Mr Joseph Bescou, Head of the asset management department, BANQUE WORMS, Paris.
3. Mr Jean-Louis Devin, Manager of market activities, BANQUE WORMS, Paris.
4. Mr Dominique Picon, Chief Executive Officer, BANQUE WORMS CAPITAL CORPORATION, New York.

Second resolution

The following have been appointed as auditor: COOPERS & LYBRAND, réviseurs d'entreprises, 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Fourth resolution

Under the provisions set forth in article 60 of the Luxembourg company law on August 10, 1915 and in article 14 of the articles of incorporation the board of directors is authorized to appoint one or more managing directors with the power to bind the Company by the sole signature of one of them as for as day-to-day management is concerned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English followed by a French translation; at the the request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. BANQUE WORMS S.A., société anonyme avec siège social à F-92059 Paris la Défense, Tour Voltaire, 1, place des Degrés,

dûment représentée par Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg, suite à une procuration émise le 22 janvier 1996.

2. BANQUE WORMS CAPITAL CORPOPATION, société avec siège social à Delaware, bureau principal à 450, Park Avenue, Suite 2900, New York,

dûment représentée par Maître Pierre Berna, préqualifié, suite à une procuration émise le 15 janvier 1996.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société (la «Société») qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de BANQUE WORMS MANAGEMENT COMMODITIES FUND.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en futures et en contrats à terme sur matières premières, devises, taux d'intérêt, indices boursiers et en options y relatives ainsi qu'en d'autres avoirs autorisés de toutes espèces dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut en outre investir en valeurs mobilières et en d'autres instruments financiers et tenir des liquidités dans toute devise.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la seconde partie de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société est représenté par des actions sans valeur nominale entièrement libérées et est à tout moment égal aux avoirs nets de la Société, tels que définis ci-après.

Le capital initial de la Société est de quatre-vingt mille (80.000,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique entièrement libéré et représenté par huit (8) actions sans valeur nominale de BANQUE WORMS MANAGEMENT COMMODITIES FUND.

Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de six mois à partir de la date à laquelle la Société a reçu l'agrément en tant qu'organisme de placement collectif luxembourgeois, est l'équivalent en dollars des Etats-Unis d'Amérique de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF).

Le conseil d'administration est autorisé à tout moment à émettre des actions supplémentaires entièrement libérées à un prix basé sur la valeur d'actif net par action ou les valeurs d'actif net respectives par action, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions, de délivrer les actions nouvelles et de recevoir en paiement le prix de telles actions nouvelles.

Art. 6. Actions nominatives - Actions au porteur - Fractions d'actions. La Société a le choix d'émettre des actions nominatives et/ou au porteur. A moins qu'un actionnaire nominatif ne demande que des certificats d'actions lui soient remis, il recevra une confirmation de sa qualité d'actionnaire.

Si des actions au porteur sont émises, des certificats seront émis dans les formes à déterminer par le conseil d'administration. Si un actionnaire au porteur demande la conversion de ses certificats en certificats d'une autre forme, le coût de cet échange lui sera mis en compte. Si un actionnaire nominatif désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à la charge de l'actionnaire. Les certificats au porteur seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; en ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et après réception du prix d'achat. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix d'achat, le souscripteur deviendra, sans aucun délai, propriétaire des actions et recevra, sur sa demande, des certificats définitifs au porteur ou sous forme nominative ou une confraternité de son actionnariat.

Le paiement de dividendes aux actionnaires nominatifs se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires ou à des tiers désignés par eux et pour les actions au porteur, contre remise du coupon correspondant.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu et le nombre d'actions qu'il détient. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions au porteur se fera par la délivrance des certificats d'actions correspondants.

Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificat(s) représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société, et (b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des mandataires justifiant des pouvoirs requis. La Société peut également reconnaître toute autre preuve d'un transfert qui lui paraît satisfaisante.

Tout propriétaire d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également dans le registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée de temps en temps par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

Si le paiement effectué par un souscripteur aboutit à l'émission de fractions d'actions, cette fraction ne conférera pas de droit de vote à son souscripteur, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, aux dividendes

et à tous autres résultats proportionnels. Pour les actions au porteur, uniquement des certificats représentant des actions entières seront émis.

Art. 7. Certificats perdus ou endommagés et remplacement de certificats. Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 8. Restrictions à la propriété d'actions. La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale si cette détention est en contravention à une loi ou au règlement luxembourgeois ou étranger ou si cette détention était autrement de nature à porter préjudice à la Société ou à la majorité de ses actionnaires. Plus spécialement, la Société pourra interdire la propriété d'actions par des «ressortissants des Etats-Unis d'Amérique», tels que définis ci-après, et à cet effet la Société pourra:

1. refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert auraient ou pourraient avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'actions à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou auraient pour conséquence de lui attribuer une propriété d'actions au-delà du pourcentage maximum du capital de la Société, déterminé par le conseil d'administration (le «pourcentage maximum») qui peut être détenu par un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou qui entraîne que le nombre de ressortissants des Etats-Unis d'Amérique qui sont actionnaires de la Société excède un nombre limité (le «nombre maximum») fixé par le conseil d'administration;

2. à tout moment demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions au registre des actionnaires, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique; et

3. procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions s'il apparaît qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société ou détient des actions au-delà du pourcentage maximum ou dont la détention entraîne que le nombre maximum ou le pourcentage maximum soit excédé ou a produit des faux certificats et fausses garanties ou a omis de produire les certificats ou garanties déterminés par le conseil d'administration. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

a. la Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle apparaissant dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre, sans délai, à la Société le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et le ou les actions détenues précédemment par lui seront annulées.

b. Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées («le prix de rachat»), sera égal au prix de rachat défini à l'article vingt-deux des présents statuts.

c. Le paiement du prix de rachat sera effectué au propriétaire de telles actions à la valeur d'actif net des actions en question et le prix de rachat sera déposé auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat, qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat, s'ils ont été émis. Dès après le paiement de ce prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droits à ces actions et ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt à la banque contre remise du ou des certificat(s), s'ils ont été émis.

d. L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y ait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

4. refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou actionnaire détenant un nombre d'actions au-delà du pourcentage maximum ou du nombre maximum.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», tel qu'il est utilisé dans les présents statuts signifiera tout ressortissant, résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de leurs territoires ou possessions sous leur juridiction, ou des personnes qui y résident normalement, y compris la succession d'une telle personne ou toute société de capitaux ou de personnes, associations ou trusts y établis ou constitués.

Art. 9. Représentation et pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée générale. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convo-

cation, le dernier jeudi du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Quorum et Votes. Les quorum requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action entière donne droit à une voix sauf les réserves prévues par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à une assemblée générale devra en aviser la Société au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée. L'actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée auprès de la banque dépositaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Avis de convocation. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Si des actions au porteur ont été émises, la convocation sera publiée dans un journal luxembourgeois déterminé par le conseil d'administration, ainsi qu'au «Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations», et dans tels autres journaux que le conseil d'administration pourra déterminer.

Art. 13. Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou représentés et votants, un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Délibérations des administrateurs. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désigneront à la majorité des voix présentes un autre administrateur, et pour les assemblées générales, une autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

S'il y a lieu temporairement, le conseil d'administration pourra nommer des fondés de pouvoir de la Société dont un directeur général, et tout directeur général adjoint, des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins deux jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier adopté préalablement par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés et votants à une telle réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des fondés de pouvoir de la Société ou à d'autres parties liées par contrat.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par l'administrateur qui aura assumé la présidence à une telle réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 16. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société.

Le conseil d'administration fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société.

Art. 17. Intérêt des administrateurs. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir a un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec des sociétés du groupe «BANQUE WORMS» et du groupe «CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE», ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer souverainement.

Art. 18. Indemnité. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par lui pour tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 19. Signature sociale. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 20. Réviseur d'entreprises. L'assemblée générale des actionnaires désignera un réviseur d'entreprises agréé qui assumera les fonctions prescrites par la loi du trente mars mil neuf cent quatre-vingt-huit relative aux organismes de placement collectif.

Art. 21. Souscription d'actions. Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises sera égal à la valeur d'actif net, telle que définie dans les présents statuts, augmentée de telles commissions de vente qui seront prévues dans les documents de vente. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans la période déterminée par le conseil d'administration, qui n'excédera pas sept jours ouvrables à partir du jour d'évaluation concerne.

Art. 22. Rachat des actions. Selon les modalités fixées ci-après, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat sera payé au plus tard dix jours ouvrables bancaires après la date à laquelle a été fixée la valeur d'actif net applicable telle que déterminée suivant les dispositions de l'article vingt-cinq ci-après, déduction faite d'un prélèvement au taux prévu par les documents de vente. Le prix de rachat sera arrondi vers le haut ou vers le bas de la manière prescrite par le conseil d'administration. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme (s'ils ont été émis) et de preuves suffisantes du transfert ou de la cession.

Toute demande de rachat est irrévocable sauf en cas de suspension du rachat prévue à l'article vingt-quatre des présents statuts. Si une demande n'est pas révoquée, le rachat sera effectué au premier jour d'évaluation suivant la fin de la suspension.

Les actions de capital rachetées par la Société seront annulées.

Art. 23. Rachat forcé. Le conseil d'administration peut décider de temps à autre qu'aucun rachat demandé par un seul actionnaire ne puisse porter sur un montant inférieur à celui de la détention minimale d'actions de la Société déterminée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de temps à autre que si un rachat était de nature à réduire la valeur des actions détenues par un seul actionnaire en dessous du seuil minimum déterminé par le conseil d'administration, alors cet actionnaire serait censé avoir demandé le rachat de toutes ses actions.

En outre, si à un moment donné des demandes de rachat, conformément à l'article vingt-deux, excédaient un certain seuil déterminé par le conseil d'administration, par rapport au nombre d'actions émis, le conseil d'administration pourrait décider que tout ou partie de ces demandes de rachat serait reporté à une période et selon des modalités protégeant selon l'avis du conseil d'administration au mieux les intérêts de la Société. Le prochain jour d'évaluation suivant cette période, ces demandes de rachat seront traitées prioritairement sur les demandes ultérieures.

Art. 24. Evaluations et Suspensions des évaluations. Pour le besoin de la détermination des prix d'émission et de rachat, la valeur d'actif net des actions de la Société sera déterminée périodiquement, mais en aucun cas moins d'une fois par mois, comme le conseil d'administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur des avoirs nets est désigné dans les présents statuts comme «jour d'évaluation»).

La Société pourra suspendre la détermination de la valeur d'actif net des actions d'une classe déterminée ainsi que l'émission et le rachat des actions:

a. pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des actifs de la Société est cotée ou négociée, est fermé(e) pour une autre raison que pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

b. lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas, de façon normale ou sans porter sérieusement préjudice aux intérêts des actionnaires, disposer de ses avoirs ou les évaluer; ou

c. lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des avoirs de la Société, ou pour déterminer le prix ou les cours de bourse actualisés relatifs à ces avoirs, sont hors de service;

d. lors de toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements sur le rachat d'actions de la Société ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du conseil d'administration, être effectués à des taux de change normaux;

e. suite à la suspension de négociation telle que décrite dans les documents de vente;

f. dans le cas d'une décision de liquider la Société, au jour ou après le jour de la publication du premier avis convoquant l'assemblée générale des actionnaires à cette fin.

Pareille suspension sera publiée par la Société, si tel est approprié, et sera notifiée aux actionnaires demandant la souscription ou le rachat de leurs actions au moment où ils en feront la demande définitive par écrit. Durant toute période de suspension, des demandes de souscription et de rachat d'actions peuvent être révoquées. Dans l'absence d'une telle révocation, le prix de souscription ou de rachat sera basé sur le premier calcul de la valeur nette d'inventaire effectué après l'expiration d'une telle période de suspension.

Art. 25. Détermination de la valeur d'actif net. La valeur d'actif net des actions de la Société qui s'exprime par un chiffre par action est évaluée dans la monnaie dans laquelle est exprimé le capital social. Elle sera déterminée pour chaque jour d'évaluation en divisant les avoirs nets de la Société, par le nombre des actions en circulation, et en arrondissant la somme obtenue au cent le plus proche.

Si, depuis la détermination de la valeur de l'actif net, un changement considérable avait affecté les cours sur les marchés où une partie importante des investissements de la Société est négociée ou cotée, la Société pourrait, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et effectuer une seconde évaluation. Toutes les demandes de souscription et de rachat seront traitées sur base de cette seconde évaluation.

Les avoirs de la Société seront évalués tel que décrit ci-après.

A. Les avoirs de la Société comprendront:

a. toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus;

b. tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

c. tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription, contrats à terme et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de ou qui ont été achetés par la Société;

d. tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);

e. tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le principal de ces valeurs;

f. la valeur de liquidation de tous les futures, des contrats à terme et des options, dans lesquels la Société maintient une position ouverte;

g. les frais de constitution de la Société dans la mesure où ils n'ont pas été amortis; et

h. tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

1. La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier

cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

2. La valeur de liquidation des futures, des contrats à terme et des options négociés sur les bourses des Etats-Unis sera basée sur les cours de clôture publiés par les bourses où la Société est intervenue pour passer les contrats en question. La valeur de liquidation des futures, des contrats à terme et des options non négociés sur les bourses des Etats-Unis sera déterminée conformément aux règles fixées par le conseil d'administration, selon les critères uniformes pour chaque catégorie de contrats. Si un contrat à terme n'a pas pu être liquidé au jour de la détermination de la valeur nette, les critères de détermination de la valeur de liquidation d'un tel contrat à terme seront fixés par le conseil d'administration avec prudence et bonne foi. Les contrats d'échanges financiers (swaps) seront valorisés à leur valeur de marché sur la base du calcul de la valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt à partir de la courbe des taux;

3. La valeur de toutes valeurs mobilières qui sont cotées ou négociées sur une bourse de valeurs sera déterminée suivant leur dernier cours publié disponible sur la bourse qui constitue normalement le marché principal pour les avoirs en question;

4. La valeur des avoirs négociés sur un autre marché organisé est basée sur leur dernier cours disponible le Jour d'Evaluation en question;

5. Dans la mesure où des avoirs ne sont pas négociés ou cotés sur une bourse de valeurs ou sur un autre marché organisé ou, si pour des avoirs cotés ou négociés sur une telle bourse ou sur un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux dispositions sub 2, 3 ou 4 n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces avoirs, la valeur de ces avoirs sera déterminée sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi.

Le conseil d'administration pourra, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation, s'il estime que cette évaluation reflète mieux la valeur du marché d'un actif de la Société.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

a. tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

b. tous les frais d'administration, échus ou redus (y compris la rémunération des conseils en investissement ou gestionnaires, des dépositaires et des mandataires et agents de la Société);

c. toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces, soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le jour d'évaluation coïncide avec, ou est postérieur à la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont, ou auront droit;

d. d'une réserve appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au jour d'évaluation et fixée par le conseil d'administration et, le cas échéant, d'autres réserves autorisées ou approuvées par le conseil d'administration; et

e. tout autre engagement de la Société de quelque nature que ce soit, à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution et de modifications ultérieures des statuts, les frais et dépenses payables à ses gestionnaires, conseillers en investissement, trading advisers, comptables, dépositaires, agents domiciliaires, agents administratifs et agents de transfert, agents payeurs et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais et dépenses encourus par la Société en rapport avec la cotation et le maintien de la cotation de ses actions aux bourses, au Grand-Duché de Luxembourg ou dans un autre pays, ou sur un autre marché réglementé, les frais pour les services juridiques et de révision, les dépenses de publicité, d'imprimerie, de présentation de rapports et de publications, y compris le coût de publicité et de préparation, impression et distribution des prospectus, mémoires explicatifs, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement ou rapports intérimaires et annuels, les impôts ou charges gouvernementales et charges similaires, et toutes autres dépenses opérationnelles, y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, frais postaux, de téléphone, de téléfax et de télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période, par répartition de leur montant au prorata de cette période.

Tous les avoirs ou engagements de la Société exprimés dans une autre devise que le dollar des Etats-Unis d'Amérique seront convertis en dollars des Etats-Unis d'Amérique au taux du marché alors en vigueur.

D. Pour les besoins de cet article:

a. les actions pour lesquelles des souscriptions ont été acceptées mais pour lesquelles le paiement n'a pas encore été reçu seront considérées comme existant à partir de la clôture des bureaux du jour d'évaluation auquel elles ont été attribuées. Le prix, jusqu'à ce qu'il ait été reçu par la Société, sera considéré comme une créance de la Société;

b. chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article vingt-deux ci-avant, sera considérée comme émise et existante jusqu'après la clôture du jour d'évaluation prémentionnée et son prix sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société;

c. tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs de la Société qui ne sont pas exprimés en dollars des Etats-Unis d'Amérique, seront évalués compte tenu des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur nette des actions; et

d. dans la mesure du possible, effet sera donné au jour d'évaluation à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par la Société.

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Le comptes de la Société seront exprimés en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Art. 27. Politique de distribution. Dans les limites prévues par la loi, l'assemblée générale des détenteurs d'actions décidera, sur proposition du conseil d'administration, si et dans quelle mesure seront distribués les résultats annuels.

En rapport avec des actions donnant droit à distribution, le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions prévues par la loi.

Dans le cas d'actions nominatives, le paiement du dividende sera fait à l'adresse indiquée au registre des actionnaires et en cas d'actions au porteur, sur présentation du coupon de dividende à l'agent ou les agents désignés à cet effet par la Société.

Le conseil d'administration peut payer les dividendes en une telle devise et aux temps et lieu qu'il peut déterminer de temps à autres.

Au lieu de dividende en espèces, le conseil d'administration peut décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions, selon les termes et les conditions déterminés par le conseil d'administration.

Tout dividende n'ayant pas été revendiqué endéans une période de cinq ans après sa mise en paiement sera mise en gage et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende annoncé par la Société et tenu par elle à la disposition du bénéficiaire.

Aucune distribution ne peut être faite à la suite de laquelle le capital de la Société deviendrait inférieur au minimum prescrit par la loi.

Art. 28. Le dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque qui doit satisfaire aux exigences de la loi sur les organismes de placement collectif («le Dépositaire»). Toutes les valeurs mobilières, espèces et autres avoirs de la Société seront détenus par ou pour le compte du Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaite démissionner, le conseil d'administration utilisera tous ses efforts pour trouver dans les deux mois une société qui agira comme dépositaire et les administrateurs désigneront ainsi cette société comme Dépositaire à la place du Dépositaire démissionnaire. Les administrateurs pourront mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourront pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné à titre de Dépositaire conformément à cette disposition et agira à sa place.

Art. 29. Dissolution de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le produit net de liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg. A défaut de réclamation avant l'expiration de la période de prescription, les montants consignés ne pourront plus être retirés.

L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant autoriser les liquidateurs à transférer tous les actifs et passifs de la Société à un organisme de placement collectif luxembourgeois, contre remise aux actionnaires existants, des titres ou des certificats de cet organisme proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent dans la Société.

Art. 30. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité fixées par la loi luxembourgeoise.

Art. 31. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du trente mars mil neuf cent quatre-vingt-huit sur les organismes de placement collectif et à la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 1996.

2. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 1997.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit huit (8) actions de BANQUE WORMS MANAGEMENT COMMODITIES FUND et ont payé comptant les montants indiqués ci-après:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions
1. BANQUE WORMS S.A.	USD 60.000,-	6
2. BANQUE WORMS CAPITAL CORPORATION	USD 20.000,-	2
Total:	USD 80.000,-	8

La preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate expressément le notaire soussigné.

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital social est évalué à deux millions quatre cent cinquante mille quatre cents (2.450.400,-) francs.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société comme résultant de sa formation, sont estimés approximativement à deux cent vingt mille (220.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant l'entière part du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période se terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 1997, délibérant sur les comptes au 31 décembre 1996:

1. M. Marc Devaux, Manager in charge of the international network, BANQUE WORMS, Paris.
2. M. Joseph Bescou, Head of the asset management department, BANQUE WORMS, Paris.
3. M. Jean-Louis Devin, Manager of market activities, BANQUE WORMS, Paris.
4. M. Dominique Picon, Chief Executive Officer, BANQUE WORMS CAPITAL CORPORATION, New York.

Deuxième résolution

A été nommée réviseur: COOPERS & LYBRAND, réviseurs d'entreprises, 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est établi au 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Quatrième résolution

Conformément à l'article 60 de loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 14 des statuts, le conseil d'administration de la Société est autorisé à élire un ou plusieurs administrateurs-délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société en ce qui concerne les opérations de la gestion journalière de la Société par la signature individuelle d'un d'entre eux.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de(s) la personne(s) comparante(s), les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Berna, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 89S, fol. 3, case 10. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1996.

C. Hellinckx.

Signé par M^e Camille Hellinckx, notaire à Luxembourg, en remplacement de M^e André Schwachtgen, empêché. (04971/230/1032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1996.

GARANTI BANK (LUXEMBOURG BRANCH).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.704.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, vol. 475, fol. 5, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

GARANTI BANK (LUXEMBOURG BRANCH)

P. Girault

(00245/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

MASCHES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2716 Luxembourg, 30, rue Batty Weber.

R. C. Luxembourg B 31.325.

EXTRAIT

Il résulte de différentes lettres de démission que Messieurs:

- Yves Leclerc, licencié en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg,
 - François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
 - Franz Prost, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,
- ont remis leur démission en tant qu'Administrateurs de la société MASCHES S.A.

Luxembourg, le 29 décembre 1995.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00293/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

HEISENBERG FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 46.215.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HEISENBERG FINANCE S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 46.215,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 1993,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 111 du 25 mars 1994,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 26 du 17 janvier 1995.

Ladite société a un capital social actuel de deux cent mille francs suisses (CHF 200.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-), entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Elena Di Caro, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Fredy Wouters, employé privé, demeurant à Hosingen.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à l'assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les deux mille (2.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de deux cent mille francs suisses (CHF 200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de cent-cinquante mille francs suisses (CHF 150.000,-), en vue de porter le capital social de deux cent mille francs suisses (CHF 200.000,-) à trois cent cinquante mille francs suisses (CHF 350.000,-) par la création de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement;

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises;

3. Suppression du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire par rapport à l'augmentation de capital sub 1) sur le vu de la renonciation expresse de cet actionnaire à son droit de souscription préférentiel;

4. Souscription des actions nouvelles et libération intégrale en espèces des actions nouvellement souscrites;

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cent cinquante mille francs suisses (CHF 150.000,-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent mille francs suisses (CHF 200.000,-) au montant de trois cent cinquante mille francs suisses (CHF 350.000,-) par la création de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes, plus spécialement par rapport aux bénéficiaires éventuels de l'année courante, à souscrire au pair et à libérer entièrement en espèces par les actionnaires existants au prorata des actions qu'ils détiennent actuellement.

Deuxième résolution

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire Madame Vania Migliore-Baravini, demeurant à Esch-sur-Alzette, par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé à l'unanimité de tous les actionnaires concernés, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1995,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Souscription

Et à l'instant est intervenu:

Monsieur Reno Tonelli, préqualifié,

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée EUROFIN SERVICES MANAGEMENT LTD, avec siège social à Nassau, Bahamas, Bahamas International Trust Building, Bank Lane P.O. Box N-8188, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 24 novembre 1995,

laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société HEISENBERG FINANCE S.A., et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société dénommée EUROFIN SERVICES MANAGEMENT LTD, prénommée, les mille cinq cents (1.500) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des actions nouvelles par la société dénommée EUROFIN SERVICES MANAGEMENT LTD, préqualifiée.

Libération

EUROFIN SERVICES MANAGEMENT LTD, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription des mille cinq cents (1.500) actions nouvelles au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de cent cinquante mille francs suisses (CHF 150.000,-). Ce montant total est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises, l'article cinq des statuts a la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trois cent cinquante mille francs suisses (CHF 350.000,-), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital social souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Frais, Evaluation

L'augmentation de capital souscrite en espèces est évaluée à 3.792.000,- LUF.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé approximativement à 85.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétations données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Di Caro, F. Wouters, R. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1995, vol. 820, fol. 66, case 1. – Reçu 37.920 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996.

J. Delvaux.

(00256/208/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

GLOBAL BOND MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 27.981.

Le bilan au 31 août 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 90, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

F. Drazdik M. Lentz

Fondé de pouvoir Attaché de direction

(00249/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

GARBO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 35.969.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

(00246/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

GILEBBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.921.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 1995,
MM. Lelio Cursio, administrateur de sociétés, Rome
Mauro Perrotti, administrateur de sociétés, Rome
Paolo Pieratti, administrateur de sociétés, Rome
ont été nommés administrateurs, en remplacement de MM. Guy Baumann, Guy Kettmann et Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, démissionnaires.
Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.
Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour GILEBBA S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00248/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

GOOD LOOK EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 26.926.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue
à Luxembourg, le 6 décembre 1995*

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
- 2) Ont été nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle:
M. Roy Reding, avocat, demeurant à Luxembourg,
Mme Josette Lenertz, comptable, demeurant à Bech,
M. Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.
- 3) A été nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, la société C.D. SERVICES, domiciliée à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00250/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

GRANDIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.236.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00251/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

INTERHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 27.737.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 mars 1988, acte publié au Mémorial C, numéro 163 du 15 juin 1988.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERHOLD S.A.
KPMG Expert Comptable
Signature

(00271/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

GRAPHILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(00252/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

GRAPHILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(00253/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

GRAPHILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(00254/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

HELLO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 21.658.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00258/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

H.I.P.A.R.F.I.N.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.379.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00261/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

IKANOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 18.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société anonyme

Signatures

(00265/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

IKANOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.199.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 13 avril 1995 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'assemblée prend acte de la démission de M. Jean Pierson, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement, Monsieur Yvan Juchem, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-vue, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1996.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00266/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

HOTTINGER INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.063.

Suite à la nomination de Monsieur Jacques Bellamy-Brown, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Messieurs Paul Hottinger
Frédéric Hottinger
le Baron Hottinger
Philippe Hottinger
Rodolphe Hottinger
Alain Magne
George de Montebello
Christian Cade
Jacques Bellamy-Brown
Jean-Michel Gelhay.

Leur mandat viendra à l'échéance lors de l'assemblée annuelle à tenir en 1996 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Pour HOTTINGER INTERNATIONAL FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00264/006/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

JEAN JUTTEL & CIE, S.e.n.c., Société en nom collectif en liquidation.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

Le bilan au 10 novembre de l'année 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 88S, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(00279/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

JEAN JUTTEL & CIE, S.e.n.c., Société en nom collectif en liquidation.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le douze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Alice Hansen, veuve Jean Juttel, sans état, demeurant à Oberpallen,
- 2) Monsieur John Weier, ingénieur, demeurant à Clausen,
- 3) Monsieur Lucien Gehl, ingénieur diplômé, demeurant à Senningerberg,
- 4) Monsieur Jean-Paul Strauss, ingénieur diplômé, demeurant à Senningerberg,

5) Monsieur Jean-Claude Jacoby, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg,

6) Monsieur Fernand Rassel, ingénieur-technicien, demeurant à Pontpierre.

Messieurs Lucien Gehl et Jean-Claude Jacoby ainsi que Madame Alice Juttel-Hansen étant représentés aux présentes par Monsieur John Weier, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 5 juillet 1995, lesquelles procurations sont restées annexées à un acte du notaire instrumentaire en date du 6 juillet 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1995, volume 85S, folio 23, case 6, respectivement en vertu d'une procuration donnée à Oberpallen, le 6 juillet 1995, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés de la société en nom collectif JEAN JUTTEL & CIE, S.e.n.c. (en liquidation), constituée par acte sous seing privé en date du 13 mai 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 216 du 3 octobre 1977;
- Que les statuts ont été modifiés par deux actes sous seing privé en date des 17 novembre 1977 et 13 septembre 1982, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 4 du 6 janvier 1978, respectivement C, numéro 331 du 18 décembre 1982;
- Que le capital social de cette société est de cinq cent mille (500.000,-) francs;
- Que les associés adoptent le rapport du commissaire-vérificateur;
- Que les associés approuvent les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur Monsieur Jean-Paul Strauss, ingénieur diplômé, demeurant à Senningerberg, et au commissaire à la vérification Monsieur François David, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, pour l'accomplissement de leurs fonctions dans le cadre de la liquidation de la société;
- Que les associés donnent décharge pleine et entière au gérant de la société pour son mandat jusqu'à ce jour;
- Que les associés prononcent la clôture de la liquidation et décident que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Weier, J.-P. Strauss, F. Rassel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 88S, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(00280/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

HOLDINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 17.282.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 475, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00262/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

MERETO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.358.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 1995, la démission de M. Fred Carotti a été acceptée. MM. Guy Baumann, attaché de direction, L-Belvaux, et Albert Pennacchio, employé de banque, L-Mondercange, ont été appelés aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1996. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour MERETO HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00298/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

HOLCHER & CONZEMIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4843 Rodange, 55, Fontaine d'Olière.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Signature.

(00259/513/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

HOLCHER & CONZEMIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4843 Rodange, 55, Fontaine d'Olière.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Signature.

(00260/513/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

GARAGE ROBERT GELZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfurt, 22, route de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Signature.

(00244/513/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1996.

**DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT, SICAV,
Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

H. R. Luxemburg B 48.370.

Die Anteilhaber der DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT (SICAV) werden hiermit zur
ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG
eingeladen, die am 22. März 1996 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Satzungsänderung

Art. 7: 1. Absatz, letzter Satz: «unverzüglich» wird gegen «unmittelbar» ausgetauscht.

Art. 8: 4. Absatz: Die Bezeichnung «spätestens sieben Geschäftstage» wird ersetzt durch «zwei Valutatage».

Art. 9: 2. Absatz, 1. Satz: . . . Anteilen einer Kategorie «in» (wird eingefügt) Anteile einer . . .

Art. 11: I. Pkt. 6. entfällt; I. Pkt. 7. erhält die Nummer 6. und neu aufgenommen wird

I. Pkt. 7.: «Die Zinserträge bis einschließlich zum zweiten Bewertungstag nach dem jeweiligen Bewertungstag werden in die Bewertung des Fondsvermögens einbezogen. Damit enthält der Inventarwert je Anteil am jeweiligen Bewertungstag die auf Valuta zwei Bewertungstage projizierten Zinserträge.»

Art. 11: II. Pkt. 4.: Das Wort «Gründungskosten» wird ersetzt durch «Ausgaben für».

Art. 12: 1. Absatz neu: . . . bestellten Agenten «an jedem Bankarbeitstag, der in Luxemburg-Stadt ein Börsentag ist, berechnet,» wobei . . .

2. Absatz e) neu: «bei massiven Rücknahmeverlangen, wenn die Anteilrücknahmen nicht mehr aus den liquiden Mitteln befriedigt werden können; in diesem Fall bleibt es der Gesellschaft vorbehalten, nach vorheriger Zustimmung der Depotbank, die Anteile erst dann zum gültigen Rücknahmepreis zurückzunehmen, nachdem sie unverzüglich, jedoch unter Wahrung der Interessen aller Anteilhaber entsprechende Vermögenswerte veräußert hat.»

Art. 18: h) Flüssige Mittel wird ersetzt durch:

«Das Fondsvermögen kann auch vollständig in Sicht- und Terminanlagen plaziert werden, sofern dies aufgrund der Marktsituation und unter Berücksichtigung einer entsprechenden Risikostreuung im Interesse der Anteilhaber geboten erscheint.»

Art. 18: j) 8. wird ersetzt durch: «Leerverkäufe von Wertpapieren und/oder Geldmarktinstrumenten tätigen;»

Art. 18: j) 10. wird ersetzt durch: «Call-Optionen verkaufen, die nicht durch Wertpapiere und/oder Geldmarktinstrumente unterlegt oder durch andere Instrumente abgesichert sind;»

Art. 20: . . . , einem solchen Verfahren oder Prozeß wegen Fahrlässigkeit . . . («grobe» wird gestrichen).

Art. 27: Nach dem dritten Absatz wird als vierter Absatz eingefügt: «Die Gesellschaft ist berechtigt und verpflichtet, in eigenem Namen Ansprüche der Anteilhaber gegen die Depotbank geltend zu machen. Dies schließt die Geltendmachung dieser Ansprüche durch die Anteilhaber nicht aus.»

2. Sonstiges.

Zur Teilnahme an der zweiten ausserordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilsinhaber berechtigt, die bis spätestens 15.03.1996 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Anteile bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilsinhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich oder durch Fernschreiben, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt ist.

Gemäß Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft vertritt die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung sämtliche Anteilsinhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilsinhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefaßt.

Luxemburg, im Februar 1996.

I (00430/000/50)

Der Verwaltungsrat.

PLASTICHEM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.457.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 12 mars 1996 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (00423/029/19)

Le Conseil d'Administration.

VONTOBEL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, European Bank and Business Centre, 6D, route de Trèves.

Invitation of the shareholders to attend the

GENERAL MEETING

of the VONTOBEL FUND, which will take place on March 12th, 1996, at 11.00 a.m. at the registered office.

Agenda:

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended December 31st, 1995.
3. Resolution of the distribution of dividends.
4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Auditor.
7. Any other business.

Resolutions of the shareholder will be passed by a simple majority of those present and voting, and each share is entitled to one vote.

Each shareholder may authorize someone to represent him. Shareholders unable to attend the general meeting can get an authorization form at the registered office.

Luxembourg, February 25th, 1996.

*For and on behalf of the Board of Directors of the
VONTOBEL FUND*

Dr. Hans-Dieter Vontobel

Chairman of the Board of Directors

(00403/000/23)

**COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION
COFILUX, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.890.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 mars 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00341/526/18)

*Le Conseil d'Administration.***SOFIDECOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.580.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *lundi 11 mars 1996* à 15.00 heures au siège social.*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 30 septembre 1995.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 1995 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction.
4. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.
5. Dispositions à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00365/008/18)

*Le Conseil d'Administration.***CROWN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 40.323.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *11 mars 1996* à 15.00 heures, au siège de la société.*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (00287/520/15)

*Le Conseil d'Administration.***DEMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 39.335.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALEqui aura lieu le *15 mars 1996* à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Réélection des administrateurs et du commissaire.
- 5) Divers.

I (00290/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

WAPLINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 26.544.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 11 mars 1996 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 septembre 1994 et 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (00328/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SEMIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 19.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 11 mars 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (00329/526/16)

Le Conseil d'Administration.

ADERLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.556.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 11 mars 1996 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00330/526/14)

Le Conseil d'Administration.

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 11 mars 1996 à 11.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00332/526/17)

Le Conseil d'Administration.

MUSIC WORLD EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.850.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 mars 1996* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (00334/526/16)

Le Conseil d'Administration.

SOMALUX-SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 mars 1996* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00335/526/15)

Le Conseil d'Administration.

UNIFIDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.035.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 mars 1996* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00336/526/14)

Le Conseil d'Administration.

SPECTRUM S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.279.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

POSTPONED ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 12, 1996* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1994.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg Law on commercial companies of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

I (00337/526/17)

The Board of Directors.

TRANSBEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.354.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mars 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (00338/526/15)

Le Conseil d'Administration.

JABELMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.811.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mars 1996 à 11.30 heures dans les bureaux de KREDIETRUST, 11, rue Aldringen, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et aux Commissaires.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00339/526/16)

Le Conseil d'Administration.

INTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.509.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 mars 1996 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00342/526/15)

Le Conseil d'Administration.

PACILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.447.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mars 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00333/526/17)

Le Conseil d'Administration.

LION 51 S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.392.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 13 mars 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 1994 et 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (00343/526/15)

Le Conseil d'Administration.

INCASEL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.695.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu le 25 mars 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 février 1996 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00373/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SOPALUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.173.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 12 mars 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission de deux Administrateurs et nomination de leurs remplaçants.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00340/526/17)

Le Conseil d'Administration.

COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DE CREDIT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 11.361.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
de notre société qui se tiendra à Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, le mardi 12 mars 1996 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels 1995;
2. Divers.

I (00424/000/15)

*Pour les liquidateurs du patrimoine
Signature*

**I.T.O.C. S.A., INTERNATIONAL TRANSLATORS ORGANIZERS & CONSULTANTS,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 88, rue de la Semois.
R. C. Luxembourg B 36.126.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 29 février 1996 à 8.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission / révocation des administrateurs actuels;
2. Délibération sur les poursuites judiciaires à leur encontre;
3. Election d'un nouveau conseil d'administration;
4. Autorisation au conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires, ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs membres du conseil;
5. Divers.

Pour prendre part à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs certificats d'actions 5 (cinq) jours francs avant l'assemblée au siège social.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

I.T.O.C. S.A.

R. Gaasch

Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

I (00433/000/26)

Administrateur provisoire

PROGECAP INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 35.355.

La première Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée pour le 20 février 1996, n'ayant pas obtenu le quorum de présence requis, nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 25 mars 1996 à 11.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissolution et de mise en liquidation de la société.
2. Désignation d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à ladite Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, S.A., à Luxembourg.

Toute émission et rachat d'actions ainsi que la cotation des actions en Bourse de Luxembourg ont été suspendus à partir du 2 février 1996.

I (00497/007/21)

Le Conseil d'Administration.

OSTRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 31.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

de notre société qui se tiendra au siège social en date du 11 mars 1996 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels de 1993 et 1994 et affectation des résultats au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Elections statutaires.
5. Question de la dissolution de la société en application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.
6. Divers.

I (00413/000/18)

Le Conseil d'Administration.

TRANS-NATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 17.863.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIREqui aura exceptionnellement lieu le *11 mars 1996* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 1991, 1992, 1993, 1994 et 1995.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00331/526/17)

*Le Conseil d'Administration.***NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.607.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETINGof the shareholders of NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND will be held at the head office, 69, route d'Esch, Luxembourg, on *March 1, 1996* at 11.00 a.m. with the following agenda:*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Assets and Liabilities and of the Statement of Operations as at December 31, 1995; Appropriation of the results;
3. Discharge to the Directors;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the meeting of NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (00188/584/23)

*The Board of Directors.***CIP LUXEMBOURG ORCO S.A. ET COMPAGNIE S.C.A., Société en commandite par actions.**

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 42.786.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIREqui se tiendra au 35, rue Glesener à Luxembourg, le vendredi *1^{er} mars 1996* à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital pour un montant en numéraire de 499.928 FRF par substitution de 607 obligations ordinaires de nominal 7.000 FRF pour 144 d'entre elles et 1.194,5726 FRF pour 463 d'entre elles en 418 actions sans désignation de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 1.226.830 FRF après renonciation par les actionnaires de leur droit de souscription préférentiel.
2. Annulation de 745 actions sans remboursement afin d'ajuster le montant des apports antérieurs avec la valeur des actions reçues.
3. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts rédigé ainsi qu'il suit:
«Le capital social est fixé à trois millions neuf cent quarante-six mille quatre cent soixante-huit francs français (3.946.468,- FRF), représenté par deux mille cinq cent cinquante-huit (2.558) actions sans désignation de valeur nominale, se divisant en une (1) action de commandité et deux mille cinq cent cinquante-sept (2.557) actions de commanditaire, entièrement libérées.»
4. Démission de l'associé commandité gérant.

5. Transformation de la société en société anonyme avec nomination des membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance (3 commissaires aux comptes).
6. Refonte des statuts avec changement de dénomination sociale.
7. Divers.

Tout propriétaire d'actions désirant voter à l'assemblée générale devra déposer ses actions avant le 24 février 1996 au siège social de la société. Ces actions resteront bloquées jusqu'au lendemain de l'assemblée générale.

L'Associé commandité gérant
ORCO LUXEMBOURG S.A.
Son représentant
J.-F. Ott

II (00354/507/31)

ARGISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 25.400.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 4 mars 1996 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995.
- b) Rapport du commissaire de Surveillance.
- c) Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
- d) Affectation du résultat.
- e) Nominations statutaires.
- f) Délibération conformément à l'article 100 sur les sociétés commerciales.
- g) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
- h) Divers.

II (00214/045/19)

Le Conseil d'Administration.

REALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 22.490.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mars 1996 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995.
- b) Rapport du commissaire de Surveillance.
- c) Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
- d) Affectation du résultat.
- e) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
- f) Délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.
- g) Divers.

II (00215/045/18)

Le Conseil d'Administration.
